

# MÉLANGES BRILLIANTS

## POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

Vol. XII.

Montreal, Mardi, 29 Mai 1849.

No. 74.

LETTRÉ DE N. S. P. PIE IX.

A l'Évêque Gillis, Coadjuteur d'Edimbourg en Écosse.

PIE IX. Pape.

Vénérable Frère, salut et bénédiction,

A peine avez-vous appris notre suite de Rome, et notre heureuse arrivée à Gête, que vous vous êtes empressé. Vénérable frère, de vous rapprocher de nous, par une lettre écrite avec le dévouement le plus affectueux et le plus sincère; nous faisant connaître, tant en votre nom, qu'en celui des évêques du clergé et du peuple catholique d'Écosse, le vif intérêt que vous prenez dans les événements qui nous concernent. Nous vous témoignons en retour, vénérable frère, notre plus vive reconnaissance et nous désirons, qu'après votre retour en Écosse, qui sera, nous l'espérons, un peu de temps, vous voudrez bien faire connaître, en votre nom, nos propres sentiments à tous ceux auxquels ils pourront être agréables d'après leur bonne disposition à notre égard. Tous, nous n'en doutons aucunement adresseront, de plus en plus de ferventes prières au Dieu de toute bonté qui nous a choisis, tout infirme que nous sommes, et nous a chargé du gouvernement de l'Église dans des temps si pénibles, afin que son pouvoir invisible nous protège et nous soutienne..... En même temps, frère bien aimé, nous vous accordons de plus profond de notre cœur, afin que d'après notre désir toute chose puisse prospérer, notre bénédiction apostolique. Donnée à Gête le 6 janvier 1849, dans la troisième année de notre pontificat.

La lettre papale ci-dessus ne peut être qu'agréable aux catholiques de Montréal qui savent que l'évêque Gillis est au milieu d'eux et qu'il a fait une partie de ses études au collège des Sulpiciens de cette ville. L'évêque d'Edimbourg disait dans un discours à son peuple. « Notre S. P. le Pape pour donner une marque plus tendre de son affection paternelle envers nous, a donné de ses propres mains, au vénérable prélat qui officie maintenant devant vous, ce calice de bénédiction dans lequel il offre le sang du divin agneau. Dans une autre occasion le Pape témoigna encore sa considération envers Mgr. Gillis en lui écrivant une lettre qui commençait par ces mots. « Nous avons été extrêmement réjoui de votre présence et de votre conversation, vénérable frère, vous ayant reçu, ces jours derniers, avec toute la bonne volonté qui vous est due; car nous connaissons très bien qu'elle est votre sincère piété et votre grand dévouement envers nous et envers le Saint-Siège; nous savons aussi quel est le zèle dont vous êtes enflammé et que vos plus grands desirs sont que la vraie foi se répande de plus en plus dans l'Écosse, etc. etc. »

### NOUVELLES DE ROME.

Rome, 14 avril 1849.

La Semaine-Sainte de 1849 appartient désormais aux plus tristes souvenirs de Rome. Vous pourriez croire que c'est à cause de l'absence de ses grandes pompes religieuses; hélas! cette privation qui nous semblait devoir être si pénible il y a quelques jours, nous paraît douce aujourd'hui, comparé aux scandales dont nous avons été témoins. Autrement, le Vendredi-Saint, à la nuit tombante, on était dans l'usage de suspendre dans l'église de Saint-Pierre, sous la coupole, une immense croix lumineuse dont l'effet était d'autant plus remarquable que toutes les autres lumières étaient éteintes; mais quelques puissances que fussent les clartés qui se répandaient de ce vaste foyer, elles ne pouvaient pénétrer dans toutes les profondeurs de la basilique; de là, bien des désordres; ils devinrent tels, que le Pape Léon XII défendit de la manière la plus formelle de faire à l'avenir cette cérémonie, et depuis son pontificat, elle n'a plus eu lieu. Nos trinitaires, qui ne peuvent laisser échapper aucune occasion de signaler leur omnipotence, et d'égaliser le sens religieux du peuple romain, intimèrent aux chanoines de Saint-Pierre l'ordre de faire cette fête, et sur leurs refus courageux, ils firent envahir l'église par leurs ouvriers; le soir tout étant disposé pour la cérémonie, la croix a été illuminée, mais aussi l'église a été profanée par de grands désordres. Mais tout cela n'est rien encore après ce qui s'est passé le jour de Pâques. La basilique du prince des Apôtres avait été tendue de ses grandes draperies rouges, comme pour les jours pontificaux; on avait également cherché à reproduire toutes les autres solennités usitées dans ces fêtes imposantes; seulement, les places d'honneur occupées par les membres du Sacré-College étaient remplies par les triumvirs et l'Assemblée constituante. Le malheureux P. Ventura était également là pour représenter, comme envoyé de Sicile, tout le reste du corps diplomatique qui était absent. Pour remplacer le Saint-Père, c'est un prêtre interdit qui a célébré la messe. Le saint sacrifice terminé, cet apostat tenant dans ses mains le très-saint Sacrement est monté à la loge papale, précédé par quatre drapeaux aux couleurs italiennes, et de là il a donné la bénédiction *Orbi et ubi*. Puis Mazzini est venu se montrer au peuple et recevoir les applaudissements de la faction.

Voilà donc les hauts faits de cette révolution romaine; elle n'a ni le courage ni la force de persécuter l'Église, mais elle veut se substituer à elle; il semble qu'elle n'ait déposé Pie IX que pour se faire pape à sa place. Hier, elle rendait un décret pour ordonner un *triduo* à la Divinité, aujourd'hui elle prend l'encensoir.

Cependant il ne faut pas s'y tromper, ce sacrilège ne consiste pas un acte isolé, il se rattache au contraire à un système infernal dont le but est de conduire le peuple romain à la perte de sa foi. On a voulu lui prouver dans cette circonstance qu'il pouvait se passer de son admirable Pontife; comme disait le *Moniteur romain*, en parlant compte de cette journée: *Mancava, non per nostra culpa, il Vicario di Cristo; lui parlito rimase il popolo e dio.*

Que lire de la licence des caricatures et de celle du théâtre et des ouvrages répandus à profusion par ces deux organes, contre les ministres de l'Église. On joue en ce moment le Tartufe, qui perd son esprit français dans la traduction

italienne, uniquement pour avoir une occasion de faire paraître sur les planches le costume ecclésiastique.

La conduite courageuse, quoique modérée, tenue par le chapitre de Saint-Pierre en présence des profanations et des exigences du gouvernement, devait lui mériter l'honneur de la plus adoucie condamnation qui se puisse imaginer. Je vous ai envoyé le texte du décret qui frappe chacun des prétendus coupables d'une amende considérable. Quel est le tribunal, quelle est au moins la commission qui a prononcé cette peine? Ni tribunal ni commission n'en ont été saisis; c'est le pouvoir exécutif, ce sont les triumvirs qui ont statué dans leur omnipotence; et ils ont statué sans que le délit imputé aux chanoines, sans que l'amende qui leur a été infligée ait été prévue par aucune loi. Voilà sous l'empire de quelle légalité nous vivons! voilà les actes de cette misérable révolution! voilà comment elle respecte la liberté de l'Église et celle des consciences! Comment s'étonner qu'après de tels exemples de tyrannie donnés par les maîtres, nous trouvions les livrés à l'arbitraire le plus effréné, et pour ne citer qu'un fait entre mille, le premier qui se présente à ma pensée, comment qualifier cette circulaire d'un certain Ugo Calindi, président de la province d'Ascoli, qui menace de toute la rigueur des lois les ecclésiastiques qui refuseront de donner l'absolution à leurs pénitents; en présence de pareils actes, je commence à croire à l'histoire de ce duc de Bretagne qui battait son confesseur quand il lui refusait l'absolution.—Mais alors c'était le moyen-âge; aujourd'hui c'est le temps du progrès, où est la différence?

Les nouvelles du 12, arrivées ce matin de Florence, annonçant le rappel du grand duc à la suite d'un mouvement national, produisent ici une vive sensation; mais je crains bien que tout ne se borne à des paroles et à des regrets sur la situation présente.

J'espère que vous recevrez le *Constitutionnelle romano*; dans tous les cas, je me reproche de ne pas avoir encore signalé à votre attention cet excellent journal. Le talent avec lequel il est rédigé surtout, depuis ces derniers mois, n'est pas son principal mérite; je n'admire pas moins le courage avec lequel, au milieu des menaces publiques ou anonymes, il se tient debout sur la brèche défendant intérieurement tous les principes que l'on répute dans ce pays-ci à coups de poignard.

S. E. P. S. Il est question d'un nouveau sacrilège. On assure que demain dimanche de Quasimodo, les triumvirs et les membres de l'Assemblée constituante iront en corps à Saint-Pierre pour y faire la communion pascale.

### FAITS DIVERS.

JOINVILLE.—Décidément, le prince de Joinville sera candidat aux prochaines élections. On fait à Paris et dans les départements des démarches pour faire adopter sa candidature, et elle paraît prendre faveur sur beaucoup de points; mais c'est la Haute-Marne, probablement, qui élira l'amiral de Joinville, comme on l'appelle. Malgré tous les efforts de l'administration pour combattre cette candidature, elle a de grandes chances; car sont les mêmes paysans qui ont élu le 10 décembre l'héritier du nom de Napoléon, qui paraissent tenir à nommer M. de Joinville aux élections de mai.

DE GENOÛVE.—Le *Courrier de Marseille* du 21 annonce que M. de Genoude est décédé le 19 au soir, à Hyères, où il était venu chercher le rétablissement de sa santé. Il a succombé à la suite d'une hémorragie. Quelle que soit dit à cette occasion le *Courrier de Marseille*, l'opinion que l'on puisse avoir des doctrines de M. Genoude, on ne saurait s'empêcher de regretter en lui le savant distingué, le publiciste éminent, et surtout l'homme de bien.

ROSSINI.—La nouvelle que nous avions reproduite d'après un journal de théâtre, et qui annonçait que l'illustre compositeur était devenu fou, est formellement démentie. Rossini habite Florence depuis six mois. Mme Rossini a écrit à cette ville, le 10 avril, que son mari était en parfaite santé, et que, comme il est fort peu soucieux des questions d'argent, il s'était soumis très tranquillement à la contribution qui lui a été imposée.

UN BRUIT.—On annonce la prochaine réunion à Paris du congrès universel des amis de la paix, et l'istat de celui tenu il y a quelques mois, à Bruxelles. M. de Lamartine aurait, dit-on, accepté la présidence de ce congrès, qui lui aurait été unanimement offert par tous les membres.

NOMINATION.—Le *Moniteur romain* porte la nomination de docteur Félix Foresti, illustre prisonnier du Spielberg, comme chargé d'affaires de la République romaine à New-York (États-Unis).

BIEN D'ÉTOFFANT.—M. Casildière écrit de Londres à la *Démocratie Pacifique* qu'il est complètement faux que son intention soit de se constituer prisonnier pour être jugé en même temps que l'accusé Huber.

OBJETS D'ARTS.—On annonce qu'il vient d'être saisi, à la douane de Paris plusieurs tableaux de maîtres italiens provenant du Vatican. Ces objets d'art étaient en la possession momentanée d'un juif allemand chargé de les vendre en Europe. Ils vont, dit-on, être mis à la disposition du nonce du pape à Paris.

MGR. AFFRE.—On sait que l'Académie a proposé pour sujet du poème qui doit composer, cette année, le prix de poésie, la mort de Parhétyque de Paris. Il s'est présenté cent dix-neuf poèmes au concours. L'Académie a reculé devant la besogne. Pour la première fois depuis deux siècles, l'Académie va juger un concours de poésie par commission; elle a renvoyé le cent dix-neuf concurrents devant une commission composée de MM. Victor Hugo, Lebrun, Ampère, Emile.

UN MALADE.—Dans un des derniers engagements de la campagne du Sleswig, un pauvre soldat blessé à la cuisse par son sergent le fit soustraire à une mort certaine et le porta à la plus proche ambulance. Le sergent charitable prend le blessé, le charge comme un fagot sur son dos et court de toutes ses forces à travers la mitraille. Mais

pendant la course un boulet le canon emporte malheureusement la tête du blessé. Le sergent arrivé à l'ambulance, dépose tout doucement son blessé avec toutes sortes de précautions, mais le voyant sans tête, s'écrie avec colère — Est-il bête, cet animal! Il fit qu'il est pressé à la chanef et il n'a plus de tête sur les épaules!

GUATEMALA.—La tranquillité récemment rétablie au Guatemala, par une transaction que nous avons rapportée, s'y maintient, non sans quelques vicissitudes. Le nouveau président Parédis, ayant frappé d'une forte contribution les négociants établis dans le pays, qui sont pour la plupart espagnols, ceux-ci se mirent sous la protection de la France. Il s'en est suivi un conflit diplomatique, qui s'est terminé par une demande de passeports et le départ du consul français. D'un autre côté, un aventurier nommé Raimundo, qui a déçu son nom en *Rey del Mundo* (roi du monde) a commencé à désoler le pays par des incursions qui menacent de dégénérer avant peu en une nouvelle guerre civile.

YUCATAN.—Dans l'Yucatan la guerre continue avec des fortunes diverses et sans perspective de dénouement. Le gouvernement de Mérida n'a pas pu contribuer à lui donner un caractère nouveau d'humanité, en faisant vendre à la Haïane, comme esclaves, les prisonniers indiens tombés entre ses mains. Le congrès mexicain est heureusement intervenu, avec une énergie qui l'honneur, pour mettre un terme à ce trafic, et peut-être cet acte d'humanité fera-t-il plus que bien des combats, pour la pacification de l'Yucatan. On préparait du reste une expédition contre Bacalar, dont les Indiens se sont emparés l'année dernière et qui leur sert de retraite et de point d'appui. La chute de cette ville contribuerait aussi notablement à changer la face de la lutte. *Courrier*

LA NOUVELLE ORLÉANS MENACÉE.—Les journaux et les nouvelles télégraphiques du Sud nous apprennent que, par suite de la crue du Mississippi, il s'est déclaré une crevasse dans la levée, un peu au-dessous de Carrollton, paroisse de Jefferson. Malgré les efforts faits pour se rendre maîtres des eaux, cette crevasse a été sans cesse s'agrandissant, et aux dernières dates, elle avait atteint une largeur de 90, d'autres disent 150 pieds. On commençait à craindre une inondation pour la partie inférieure de la ville elle-même.

L'INONDATION A LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Nous lisons dans le *Courrier de la Louisiane* du 7 courant: Il est difficile, d'après les rapports des journaux de ce matin, de pouvoir se former une opinion sur l'état actuel de la crevasse qui s'est formée ces jours derniers sur l'habitation de M. Sauvé, paroisse de Jefferson. L'*Abeille* paraît avoir appris hier soir qu'une partie de cette crevasse a été bouchée, et qu'il n'existe plus de danger, tandis que le *Crescent* de ce matin aussi, prétend, au contraire, que tous les efforts tentés jusqu'ici pour arrêter le mal, ont été infructueux, que l'eau avait déjà gagné la rue *Huitième* à Carrollton, et que l'inondation s'étendrait ce matin jusqu'à la route qui aboutit au chemin à Canailles. Le *Crescent* ajoute qu'un massager parti, hier soir à 7 heures, de la scène de destruction pour demander des secours aux autorités de la Nouvelle-Orléans, est en ce moment en ville. Malgré le nombre de personnes employées aux travaux de la crevasse, on n'a pu encore parvenir à arrêter le torrent qui elle vomit. Des dommages considérables ont déjà eu lieu.

MORT DE MADAME GALLATIN.—Avant-hier soir a succombé, à la suite d'une longue maladie, la vénérable compagne de l'illustre contemporain des Jefferson et des Madison. Mme Gallatin était âgée de plus de 80 ans. Sa mort laisse de profonds et justes regrets.

SERPENS.—Les journaux de St-Francisville nous apprennent que le voisinage de cette localité est infesté de serpents de toutes dimensions et de toutes couleurs. Chassés de leurs retraites par l'inondation, ils se réfugient en grand nombre sur les arbres. A Bayou Sarah, ils pénétrèrent même dans les maisons et on les retrouve jusque dans les lits. Aus-ils frayeur est-elle grande parmi les habitants, et se sont-ils décidés à faire la chasse aux serpents. Il y a quelques jours ils avaient déjà tué à coups de carabine un millier de ces reptiles, mais c'est à peine si ces derniers prennent garde à ce genre d'extermination: leur nombre tend au contraire à s'accroître. Si en est ainsi il faudra bientôt que chaque paroisse envoie une députation de chasseurs au secours les habitants de St-Francisville et de Bayou Sarah. *Abeille, de la N. O.*

STATISTIQUE.—Le nombre de décès qui ont eu lieu dans la ville de New-York dans le courant de l'année 1848 s'élève à 15,919. En comparant ce chiffre à celui de la population de la cité impériale, qui compte à l'heure qu'il est 450,000 habitants, la proportion de la mortalité est au-dessous de 3 1/2 pour cent. Les maladies qui font le plus de victimes sont la pneumonie et les convulsions.

ÉDIFICE.—Il a été construit dans la ville de New-York, durant l'année 1848, environ 1191 maisons; c'est 555 de moins qu'en 1847. On construit plus de maisons à Philadelphie qu'à New-York.

### CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi, 22 mai, 1849.

Les bills grossoyés suivants sont lus pour la troisième fois et passés, savoir:—Bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières, de Montréal, à acheter le chemin St-Michel et à ouvrir un chemin jusqu'au village du Saint-au-Récollet, bill pour constituer un nouveau township qui sera appelé township d'Elgin, à même une partie du township de Lincolnbrooke.—Le bill pour établir des dispositions pour l'érection ou la réparation des maisons de justice et des prisons en certains endroits dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois, et un amendement est fait en comité, et sera rapporté demain. Le bill pour établir des dispositions pour continuer et terminer les procédures en langueroute maintenant pendantes dans le Bas-Canada, est lu pour la seconde fois en comité, et ordre est donné de le grossoyer, M. Arms a introduit un bill pour le soulagement des débiteurs

insolvables dans le Bas-Canada; seconde lecture demain.—M. Morrisson rapporte les résolutions suivantes passées en comité hier, lesquelles sont lues une seconde fois et passées:—

1. *Résolu.* Qu'attendu qu'il est expédient qu'un tarif postal uniforme et peu élevé soit établi dans toute l'Amérique Britannique; et attendu que le gouvernement impérial a signifié à son excellence le gouverneur général qu'il était disposé à abandonner la direction de ce département, aussitôt que les différents gouvernements locaux seront convaincus d'un système de port de lettres uniforme; et attendu que les différents gouvernements locaux de l'Amérique Britannique sont convenus des propositions suivantes, savoir:—

« Qu'il y ait un taux uniforme de trois deniers, pour provincial, dans toute l'étendue de l'Amérique du Nord Britannique.

« Qu'aucun frais de port de transit entre les provinces ne soit permis.

« Que deux deniers sterling par demi-once continuent à être le taux en opération à l'égard des lettres des malles anglaises, et soit étendu aux pays qui ont fait des conventions postales avec la Grande-Bretagne; et moins que le gouvernement de Sa Majesté ne juge à propos de permettre que ce taux soit changé en celui de trois deniers courant; et que l'on aura le choix de payer d'avance le port des lettres.

« Que chaque province retiendra le montant des frais de ports qu'elle aura prélevé.

« Que le port de lettres des paquets seront payés en Angleterre et que le taux provincial de deux deniers sterling appartienne à la province qui le percevra, et s'il est payé d'avance en Angleterre, il sera porté au crédit de la province où la lettre est adressée.

« Qu'il ne soit accordé aucun privilège d'affranchissement;

« Qu'il puisse exister des timbres de port de lettres pour les paiements faits d'avance, et que les timbres coloniaux soient gravés.

« Que les frais de port des journaux brochures et magazines, restent fixés aux taux actuels, et que la législature soit autorisée à les transmettre sans frais.

« Et que le taux de rémunération pour le transport des malles britanniques par une estafette expressément destinée à ce transport, à travers les provinces de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, soit l'objet d'un arrangement ultérieur.»

Et attendu que le gouvernement impérial a approuvé les dites propositions, mais que néanmoins il faut que des dispositions législatives pour autoriser le gouvernement de Sa Majesté de réaliser les arrangements proposés;

Et attendu qu'il est expédient d'autoriser le gouverneur général en conseil à réaliser les arrangements qu'il croira convenables pour l'établissement d'un taux de port de lettres uniforme, aussitôt que la loi nécessaire aura été passée par la législature impériale;

A ces causes, il est expédient que le gouverneur en conseil soit autorisé à faire avec le gouvernement impérial et avec les gouvernements provinciaux des autres provinces de l'Amérique du Nord Britannique, les arrangements qui suivent l'avis du gouverneur en conseil, seront convenables pour établir un tarif postal, uniforme et peu élevé; et que le gouverneur en conseil soit autorisé à faire tous les règlements qui lui sembleront convenables pour l'administration du département de la poste et la conduite de ses officiers, et de toutes les manières qui s'y rapportent, et de les charger au besoin, lesquels règlements auront la même force et le même effet que s'ils faisaient partie de cette acte jusqu'à la fin de la session suivante du parlement.

2. *Résolu.* Qu'il est expédient que les règlements qui seront alors en vigueur soient donnés aux deux chambres du parlement provincial, dans les premiers dix jours de la session suivante du dit parlement, et demeurant ensuite en vigueur comme loi, à moins qu'il n'en soit autrement décidé par quelque acte passé durant la dite session.

3. *Résolu.* Qu'il est expédient que le gouverneur en conseil soit autorisé à payer, à même la fonds consolidé du revenu, telles sommes (s'il en est) qu'il sera nécessaire pour combler tout déficit dans les fonds provenant du revenu du département de la poste pour en couvrir les dépenses.

M. Blake introduit alors un bill pour établir des dispositions pour l'administration du département des bureaux de postes, lorsqu'il sera transporté au gouvernement provincial; —seconde lecture, demain.

M. Blake introduit un bill pour autoriser les syndics des chemins à barrières de Québec à acquérir et prendre possession et la propriété du pont appelé le pont Dorchester et pour d'autres fins. Un message est reçu du conseil législatif adoptant le bill de la Maison de la Trinité à Montréal, avec un amendement. Bill pour amender certains actes pour le soulagement des sociétés religieuses. Bill pour consolider les lois relatives aux porvoirs et aux devoirs de la Maison de la Trinité de Québec, et pour d'autres fins; Bill pour incorporer le collège de Bytown.—Le bill grossoyé de conseil, intitulé, « Acte pour pourvoir à l'insertion de certaines annonces officielles et légales dans le *Canada Gazette* seulement, » est lu pour la seconde et troisième fois, et passé.

Mercredi, 23 mai, 1849.

Le bill grossoyé suivant est lu pour la troisième fois et passé:—Bill pour détacher les établissements de Ste. Anne des Monts et Cap Chat, de la municipalité de Gaspe, et pour les ériger en municipalité séparée.—Un message est reçu du conseil, adoptant les bills suivants sans amendement, savoir:—Bill pour incorporer la société St. George de Québec; Bill pour pourvoir à la santé publique dans la cité de Québec; Bill pour amender l'acte qui pourvoit à l'organisation du notariat dans le Bas-Canada; Bill pour faciliter les actions contre les personnes associées pour le commerce et contre les compagnies non incorporées; Bill pour amender l'acte relatif aux banques d'épargne; Et le bill pour incorporer le bureau du Bas-Canada, avec divers amendements.—Un bill grossoyé pour incorporer une compagnie pour la construction d'un canal pour relier le